



Les Nouvelles de Dulin

ANNEE SCOLAIRE 2023 - 24 N° 1

COLLÈGE
ANDRÉ DULIN

AIGREFEUILLE
D'AUNIS

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2023

DANS CE
NUMÉRO :

Editorial 1

C'est la rentrée 1

Bien rentrer en 2
6ème

Devoirs Faits 2

Les instances de 2
l'établissement

Prochaines 3
échéances

Editorial

Bonne rentrée à tous !

C'est enfin de nouveau une rentrée « normale » que nous allons vivre ensemble; sans protocole sanitaire avec des niveaux de contraintes, sans masque, sans test pour les cas contact. Ces 3 dernières années, l'école, comme d'autres secteurs d'activité, a su s'adapter, grâce aux efforts de tous les membres de la communauté éducative. Je salue donc le travail des équipes de l'ensemble du collège qui a fait face à cette pandémie. Un nouveau variant viral circule, il sera important de garder le réflexe du port du masque si nous sommes cas contact intrafamilial afin de protéger les autres.

Le but de cette « newsletters » intitulée « **Les Nouvelles de Dulin** » sera, par période, de vous informer sur la vie du collège, ses échéances et également les actions menées : sur le plan scolaire et éducatif, la santé, la citoyenneté, l'environnement... des apprentissages qui trouvent sens afin de « vivre ensemble ».

Mme Desvignes principale adjointe, Mme Sicart gestionnaire, Mme Marangoni CPE et moi-même nouveau principal seront présents avec toute **l'équipe du collège** et impliqués pour la réussite de votre enfant. N'hésitez pas à nous solliciter, c'est par la communication que nous pourrons accompagner au mieux votre enfant.

Vous trouverez dans ce numéro, le rappel de l'organisation de la rentrée, des conseils pour les élèves de 6ème (mais valable aussi pour les plus grands !), une description des instances de l'établissement ainsi que les échéances à venir pour cette première période.

Je vous souhaite une bonne lecture et à tous une bonne rentrée 2023 !

Hervé BOISSON-FLOC'H

Principal

C'est la rentrée !

Rappel des journées de rentrée pour les classes et accueil des familles :

Lundi 04 septembre - Rentrée des 6 ^{ème}	
A partir de 8h20	Arrivée des élèves
8h45	Appel dans la cour du collège. Les élèves sont ensuite pris en charge jusqu'à 12 h 40 par leur professeur principal.
9 h00 – 10h30	Accueil des parents par l'administration, le service de gestion et la Vie scolaire. Informations diverses sur l'année scolaire.
10 h30 – 12 h00	Atelier informatique proposé aux parents pour l'utilisation de Pronote, Educonnect et autres applications informatiques.
14h00—17H05	ils suivront l'emploi du temps distribué le matin. Tous les élèves termineront la journée à 17h05. Les élèves de 6e n'auront pas cours le mardi 05 septembre et reviendront le mercredi 06 septembre selon leur emploi du temps.
Mardi 05 septembre - Rentrée des 5-4-3 ^{ème}	
A partir de 8H20	Arrivée des élèves
8H45 -12 h 40	Appel dans la cour puis départ en salle avec le professeur principal jusqu'à la fin
12h40 – 14 h05	Pause méridienne.
14h05 – 17 h05 :	Emploi du temps normal.
Aucune sortie autorisée avant 17h05 ce jour-là quel que soit l'emploi du temps.	

Bien rentrer en 6ème

Voilà, l'entrée en 6^{ème} arrive, un nouvel établissement, plusieurs professeurs: il est normal que votre enfant soit parfois déstabilisé. Les équipes enseignantes sont là pour que tout se passe bien, rassurer les élèves et être à leur écoute. Le professeur principal est bien sûr la personne de référence, mais il y a aussi les autres professeurs et le conseiller principal d'éducation avec l'équipe de la vie scolaire. Nos infirmières scolaires sont là aussi pour dialoguer avec votre enfant.

La pause méridienne est le moment indispensable pour se ressourcer. Votre enfant doit profiter de ce moment de répit avant d'attaquer l'après-midi.

De retour à la maison, il est important de bien rythmer sa soirée : un temps de décompression, qui comprend le goûter, le temps du travail personnel vient ensuite. L'essentiel est d'avoir une heure limite à ne pas dépasser pour commencer ses devoirs.

S'organiser sur la semaine : Chaque soir, il faut faire les devoirs pour le lendemain, mais aussi penser à s'avancer parfois pour la semaine d'après. Il faut avoir également le réflexe de reprendre les cahiers de la journée pour mémoriser ce qui a été fait et faciliter l'apprentissage. En sixième, le travail à la maison ne doit pas prendre plus d'une heure, mais sans perturbation extérieure.

Dormir, l'heure du coucher est importante: Les collégiens ont aussi besoin de beaucoup dormir, d'où la nécessité de se coucher à des heures fixes pendant la semaine, voire même pendant le week-end. **Un manque de sommeil est en effet très préjudiciable sur la concentration le lendemain.**

Pour l'équilibre, en dehors du collège, des activités sportives ou culturelles sont importantes, mais il ne faut pas qu'il en fasse trop... **Des moments où il peut relâcher la pression sont importants à conserver.**

Nous souhaitons à votre enfant une bonne rentrée en 6ème
au collège André Dulin !



Devoirs faits

Devoirs faits c'est



Devoirs Faits est proposé en priorité cette année à tous les élèves de 6ème en fonction de leurs besoins il sera obligatoire ou sur le volontariat. Il s'agit d'un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Cette étude est gratuite. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Devoirs faits est un moment privilégié pour que l'élève donne du sens à son travail personnel : questionner les démarches proposées, interroger ses propres méthodes, mettre à l'essai ce qu'il a compris, réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire. Dans tous les cas, un retour est fait aux élèves, sur le niveau d'atteinte des objectifs et sur leur niveau de maîtrise.

Pour favoriser l'autonomie des élèves :

- à certains moments, les élèves organisent leur travail : activité, support, thématique, etc., toujours en lien avec les apprentissages effectués en classe
- les objectifs d'apprentissage sont explicités et du sens est donné à leur travail
- l'élève est aidé à formaliser les enjeux du travail à faire : que comprend-il de ce qu'il doit faire après lecture de la consigne ? Que doit-il avoir réalisé une fois le travail fini ?
- l'élève prend conscience de la manière dont il travaille, dont il mémorise, dont il organise sa pensée, dont il peut envisager différentes stratégies pour surmonter une difficulté, incluant la prise en compte de ses progrès et ses erreurs, pour mieux franchir les étapes d'apprentissage

La coopération est encouragée entre élèves : petits groupes, tutorat d'élèves, etc

Les instances de fonctionnement de l'établissement

Le Conseil d'Administration (CA) : Instance décisionnelle, le Conseil d'Administration est l'organe de délibération et de décision du collège. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins 3 fois par an. Il participe à la vie de l'établissement en votant certaines décisions, mais peut également être consulté pour avis.

Quelques décisions soumises à son vote :

- le projet d'établissement,
- le budget et le compte financier,
- le règlement intérieur de l'établissement,
- le plan de prévention de la violence incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement,
- les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative,
- les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves,
- la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires,
- la passation des conventions et des contrats dont l'établissement est signataire.

Les parents d'élèves sont informés des décisions prises au travers des « Comptes-rendus du CA ».

La Commission Permanente (CP) : Instance consultative, la commission permanente, est une émanation du conseil d'administration. Elle a pour mission principale de préparer le conseil d'administration. Les conclusions et avis qu'elle émet sont présentés au conseil d'administration par le chef d'établissement.

La Commission Hygiène et Sécurité (CHS) : Instance consultative prévention, la CHS a pour missions de :

- Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels,
- Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement,
- S'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels,

Effectuer des études et des enquêtes sur la nature des risques, les accidents qui seront intervenus ou sur le point d'intervenir, ainsi que les moyens pour y remédier.

Le Conseil de Classe :

Instance de suivi de la scolarité : Il est composé du chef d'établissement, des professeurs de la classe, du conseiller principal d'éducation (CPE), des délégués élèves, des délégués parents d'élèves et éventuellement du conseiller d'orientation, de l'infirmière scolaire, du médecin scolaire ou encore de l'assistante sociale. Il se réunit au moins 3 fois par an pour examiner les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves ainsi que pour faire un suivi sur la scolarité et les résultats des élèves. Il se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de l'élève.

Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) :

Instance de prévention : Le CESCE est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui doit contribuer à la préparation de tous les élèves à l'apprentissage de la vie en société, à la construction d'attitudes et de comportements responsables vis à vis de soi, des autres et de l'environnement. Il conçoit, met **en œuvre et évalue un projet éducatif qui s'intègre au projet de l'établissement** scolaire avec quatre missions :

- Contribuer à l'éducation à la citoyenneté,
- Préparer le plan de prévention de la violence,
- Proposer des actions pour aider les parents en difficultés, et lutter contre l'exclusion,
- Définir un programme d'éducation à la santé, à la sexualité et à la prévention des comportements à risques.

Le CESCE est composé de membres élus au Conseil d'Administration et les partenaires compétents susceptibles de contribuer utilement à la politique éducative et de prévention de l'établissement.

La Commission Éducative :

Instance consultative de prévention : La commission éducative est composée du chef d'établissement, du conseiller principal d'éducation, du professeur principal de la classe, d'un représentant des parents ainsi que de toute personne qu'elle juge nécessaire pour la compréhension de la situation de l'élève. La commission éducative a pour **objectif d'examiner la situation d'un élève** dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle cherche, en lien avec l'élève et sa famille, une réponse éducative personnalisée. La commission éducative ne sanctionne pas.

Le Conseil de Discipline :

Instance de sanction : Il est composé du chef d'établissement, de son adjoint, du gestionnaire, de représentants élus des personnels, de représentants élus des parents d'élèves et des élèves, et du conseiller principal d'éducation.

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves **les sanctions suivantes** : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes. Le conseil de discipline délibère à bulletins secrets à la majorité. de suffrages exprimés

Prochaines échéances

RENTREE ELEVES

Rentrée pour les seules classes de 6^{ème} : lundi 04 septembre

Rentrée des 5-4-3^{ème} : mardi 05 septembre

PHOTOS DE CLASSES

Les 6^{ème} 3^{ème} : jeudi 7 septembre (matin)

Les 5^{ème} et 4^{ème} : vendredi 8 septembre (matin)

ELECTIONS DES DELEGUES ELEVES

Elles s'effectueront à partir du lundi 25 septembre au vendredi 07 octobre.

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elles se dérouleront le jeudi 12 octobre.

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elles auront lieu le vendredi 13 octobre.

1er exercice incendie : mardi 26 septembre



**Bonne rentrée 2023 au collège
André Dulin !**

